

Il a ajouté qu'à son avis il conviendrait de garder dans la capitale du Canada les grands organismes du gouvernement. Le ministre pourrait-il nous expliquer cette disposition insolite qui figure dans le projet de loi? Ou alors le ministre des Transports pourrait-il nous faire un bref historique de cette disposition? Je signale au ministre qu'à l'article 6 h) l'Office peut établir des succursales au Canada ou employer des agents au Canada ou ailleurs.

Ne serait-il pas logique que le siège social de l'organisme soit à Ottawa et que les succursales soient établies ailleurs? Dans cette mesure, le ministre a mis la Colombie-Britannique de côté. Cette province n'est pas apte à devenir le siège social de l'organisme, mais une succursale pourrait à être établie. Si l'on doit établir des succursales dans les provinces, il se peut que le siège social de l'Office se trouve dans une province de l'Est du Canada et qu'une des succursales soit à Ottawa, la capitale du pays. C'est une étrange façon de traiter de cette question. Le ministre nous dirait-il s'il songe à Charlot-tetown, par exemple, pour établir le siège social de l'Office?

M. le président: A l'ordre. Je m'excuse d'interrompre le député, mais la présidence éprouve quelque difficulté à entendre ses observations.

L'hon. M. Churchill: La situation était à peu près normale de l'autre côté de la Chambre, mais je suis heureux que le président ait signalé au public le fait que le parti libéral n'accorde pas grande attention à ce qui se passe ici.

Une voix: Il y a un congrès libéral.

L'hon. M. Churchill: Oui, c'est peut-être la dernière fois que je parle à un congrès libéral.

Le ministre nous dirait-il maintenant si Charlottetown pourrait servir de siège social à l'Office et, sinon, pourquoi pas? On pourrait parcourir toute la liste et poser la même question quant à la Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick et à Terre-Neuve. Joey Smallwood en a-t-il entendu parler? Le ministre des Transports pourrait peut-être nous le dire.

Je me sens plus libre d'en parler que le député de Carleton parce que, demeurant à Ottawa et représentant une partie de cette grande ville, il pourrait être un peu gêné d'exhorter le gouvernement à établir ici le siège social de l'Office. Je signale le fait qu'il

[L'hon. M. Churchill.]

s'agit là d'une chose à expliquer. Au début de l'article 19, on constate que le gouverneur en conseil peut édicter des règlements pour désigner n'importe quelle ville, de sorte que la question revient au cabinet. Pourquoi le cabinet n'a-t-il pas pris de décision à cet égard? Le ministre nous demande d'adopter cette mesure législative, ensuite le cabinet décidera dans quelle ville sera établi le siège social de l'Office. Viendront alors des pressions des diverses provinces, sauf de la Colombie-Britannique et des Prairies, qui sont exclues. Je ne vois aucune raison pour que cet article reste tel quel et j'attends une explication du ministre.

L'hon. M. Sauvé: Nous n'avons pas mentionné de nom de ville, monsieur le président, parce que nous voulons consulter les parties intéressées quant aux endroits opportuns. Le siège social de la Commission canadienne du blé est à Winnipeg, centre du commerce des céréales, et le centre du commerce des céréales de provende est normalement à Montréal. Il est bien possible, après avoir consulté les parties intéressées, que Montréal soit désigné comme siège social de l'Office. La règle que nous appliquons ne diffère en rien de celle qu'on a appliquée lorsque le siège social de la Commission canadienne du blé a été établi à Winnipeg, et non à Ottawa.

L'hon. M. Churchill: L'analogie entre les deux organismes me semble douteuse. Je suis prêt à proposer, appuyé par le député de Grey-Bruce, l'amendement suivant:

Qu'à la ligne 40, page 9, alinéa d) de l'article 19, les mots «toute cité de l'Est du Canada» soient supprimés et remplacés par le mot «Ottawa».

• (9.00 p.m.)

M. le président: Le comité est-il prêt à se prononcer?

L'hon. M. Sauvé: Monsieur le président, j'ai déjà dit qu'on n'a pas encore décidé où sera situé le siège social de l'Office car nous croyons devoir consulter les intéressés. J'aimerais demander au député de Winnipeg-Sud-Centre s'il serait prêt à proposer un amendement visant le transfert, de Winnipeg à Ottawa, du siège social de la Commission canadienne du blé, en vertu du principe qu'il établit. Ce que j'ai dit, c'est simplement que nous devrions normalement établir le siège social de l'Office, au centre même des affaires en question, après avoir consulté les intéressés. Ce n'est pas la faute d'Ottawa si cette ville n'est pas le centre du commerce des céréales.